

Championnat d'Occitanie des Jeunes 2025

Règlement

Préambule :

Le Championnat d'Occitanie des jeunes, organisé par la Ligue des Échecs d'Occitanie, constitue la phase régionale des qualifications pour le Championnat de France Jeunes 2024 pour les catégories U08 à U16.

Il décerne aussi les titres de champion et championne d'Occitanie jeunes dans toutes les catégories de U08 à U20.

I. Informations générales

I. a. Liste des tournois

Le championnat est organisé en 6 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16 et U18-20.

Les U18 et U20 sont inscrits ensemble dans un seul tournoi.

I. b. Date et lieu du championnat

Le championnat a lieu à Marseillan (34) du 26 février au 1^{er} mars 2025.

I. c. Horaires

	U12 à U20	U08 et U10
Mercredi 26	Pointage : 10h à 10h45 1 ^{ère} ronde : 11h 2 ^{ème} ronde : 15h30	
Judi 27	3 ^{ème} ronde : 9h30 4 ^{ème} ronde : 14h30	Pointage : 8h30 à 9h15 1 ^{ère} ronde : 9h30 2 ^{ème} ronde : 14h30 3 ^{ème} ronde : 16h45
Vendredi 28	5 ^{ème} ronde : 9h30 6 ^{ème} ronde : 14h30	4 ^{ème} ronde : 9h30 5 ^{ème} ronde : 14h30 6 ^{ème} ronde : 16h45
Samedi 1er	7 ^{ème} ronde : 9h30 Remise des prix à 14h30	7 ^{ème} ronde : 9h30 Remise des prix à 14h30

I. d. Droit d'inscription

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription. Ce droit d'inscription fixé chaque année est payable par l'intermédiaire du site HelloAsso. Les joueurs n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ne seront pas admis à participer au championnat.

II. Participation

II. a. Conditions de nationalité et de licence

Le Championnat est ouvert aux joueurs français et aux joueurs étrangers scolarisés en France, titulaires d'une licence A dans un club de la Ligue d'Occitanie. Les joueurs étrangers doivent s'être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. Les U18 et U20 étrangers non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés à la FFE également depuis au moins deux ans.

II. b. Principe de qualification

À l'exception du tournoi U18-U20 ouvert sans condition de qualification, les autres tournois sont réservés aux joueurs qualifiés dans leur département selon l'un des articles II .c, II. d. et II .e. ci-dessous.

II. c. Nombre de places qualificatives par département

Dans chaque catégorie de U08 à U16, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08	2	3	2	6	11	4	6	2	2	3	3	3	2
U10	3	3	2	5	10	4	8	2	2	6	3	3	2
U12	2	4	2	4	12	6	13	3	2	3	4	3	2
U14	2	3	2	7	11	2	11	2	2	4	3	4	2
U16	2	2	2	4	11	3	9	2	2	3	2	4	2
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08F	3	2	2	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2
U10F	2	2	2	2	4	3	5	2	2	2	2	2	2
U12F	2	2	2	3	4	2	8	2	2	2	4	2	2
U14F	2	2	2	2	4	2	5	2	2	2	2	2	2
U16F	2	2	2	2	3	2	6	2	2	2	2	2	2

Dans le cas où le Comité départemental est dans l'incapacité d'organiser un championnat, la commission jeunes de la Ligue établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour ce département (maximum 2 qualifié(e)s par catégorie dans l'ordre du classement ELO au 1^{er} janvier 2025).

II. d. Qualifications particulières :

Sont qualifiés d'office pour le régional et n'entrent pas dans les quotas de l'article II. c.

- a) Les qualifiés d'office pour le Championnat de France 2025: Cassandre Itier, Yasmine Bailla et Lily-Mei Lavilledieu.
- b) Les joueurs qui ont échoué à 1/2 point de la qualification d'office au Championnat de France 2025: Marc Posocco, Samuel Broner, Gabriel Fourment, Milo Bodin, Ulysse Roland Schmool, Anaïs Pierrot, Ammane Belouza et Lilio Contié.

Cas particulier : Si une joueuse, non qualifiée dans sa catégorie féminine, se classe avant le dernier qualifié de la catégorie mixte alors cette joueuse est qualifiée pour le régional. Elle s'ajoute à la liste des qualifiées.

II. e. Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié au titre de l'article II. c ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat, sa place est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département. Le Comité départemental concerné procédera lui-même à ses repêchages dans la limite des quotas réglementaires.

III. Déroulement

III. a. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE.

Les appareils électroniques doivent être éteint et rangés dans un sac ou dans tout autre endroit hors de portée du joueur. Dans le cas contraire le joueur concerné perdra la partie.

III. b. Cadence

Pour les tournois U08 et U10, la cadence est de 50 minutes/joueur + 10 secondes/coup. Pour les autres tournois, la cadence est de 90 minutes/joueur + 30 secondes/coup.

III. c. Appariements

Les appariements se feront au Système Suisse intégral en 7 rondes à l'aide du logiciel Papi. Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de rondes et/ou le type de tournoi.

III. d. Classement

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point et une défaite 0 point selon la grille de résultats.

Les ex-aequo seront départagés par : 1. Buchholz tronqué, 2. Buchholz, 3. Performance.

III. e. Qualifications au Championnat de France

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifié(e)s. Les quotas de qualifié(e)s pour la Ligue des Echecs d'Occitanie au championnat de France sont définis par la Fédération.

Nombre de qualifié(e)s dans chaque catégorie :

Filles	U08F	U10F	U12F	U14F	U16F	Total
	5	5	6	8	10	34
Mixte	U08	U10	U12	U14	U16	Total
	8	10	9	12	12	51

Hors quotas, sont qualifiés d'office au championnat de France 2025, Cassandre Itier U10F, Yasmine Bailla U12 et Lily-Mei Lavilledieu U14F.

*Cas particulier : Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du régional **avant la première ronde**. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.*

IV. Encadrement

IV. a. Direction du championnat

Le Comité directeur de la Ligue désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France. Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

IV. b. Arbitrage **L'équipe d'arbitrage sera connue le 1^{er} février.**

Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment accrédités par le Président de la Ligue sont autorisés à être présents dans l'aire de jeu pendant les parties.

IV. c. Commission d'appel

Toute réclamation, signée, doit être transmise par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 2 heures après la fin de la partie en question. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, d'un entraîneur. Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Le 22 octobre 2024

Le directeur du championnat, Denis Nouvel